

Pêche artisanale marocaine "aux petits métiers" ; analyse des contraintes et des options pour un développement rural intégré

Chers collègues, Mesdames, Messieurs

Les changements intervenus dans le secteur des pêches au cours des deux dernières décennies rendent nécessaires une réévaluation de la validité des approches conventionnelles du développement et de l'aménagement des pêches. En effet, de nombreux projets de développement continuent à insister sur l'utilisation de bateaux et d'engins de pêche améliorés, et sur l'apport de capitaux pour permettre aux pêcheurs d'adopter les techniques nouvelles. Les conséquences en sont un surcroît de pression sur la vie marine, la réduction du nombre d'emplois à mesure que l'aide à l'équipement réduit la composante de main d'œuvre, et des conflits entre la grande et la petite pêche. Même au sein des communautés d'artisans pêcheurs, des conflits surgissent entre ceux qui adoptent les innovations et ceux qui ne le font pas.

Dans cet exposé, je m'attacherais à trois aspects de la pêche artisanale que je n'ai pas assez développés dans mon analyse des contraintes et des options pour le développement de la pêche artisanale "aux petits métiers":

- Le premier touche à la mise en œuvre de mesures d'aménagement.
- Le deuxième concerne l'équilibre entre la pêche artisanale et la pêche industrielle.
- Le troisième a trait aux dispositifs institutionnels touchant les droits de propriété et les systèmes de réglementation qui cèdent l'aménagement.

I. Mesures d'aménagement des pêches

Il est généralement admis aujourd'hui que c'est le caractère de "propriété commune" de la plupart des ressources halieutiques qui accentue les problèmes qui surgissent dans la pêche. Lorsque les pêcheurs exploitent en commun la ressource, ils s'imposent des coûts l'un à l'autre de diverses manières. Les externalités les plus graves se produisent lorsqu'il y a accès libre à la ressource. Cependant, même dans le cas où l'accès est limité par règlement ou par des systèmes de droits de propriété, il semble difficile d'en arriver à une exploitation parfaitement rationnelle des ressources.

En matière d'aménagement des pêches, la réponse classique à l'épuisement des stocks est la réduction de l'effort de pêche. Ce qui peut se traduire par la limitation des intrants (le nombre de pêcheurs, d'embarcations ou d'équipements) ou les extrants (le volume permis des prises-TAC) ou les deux. Si nous réduisons le nombre de pêcheurs, les

prises seront réparties entre un nombre moins élevé de personnes et les recettes de chacun s'en trouveront accrues d'autant.

En pratique, il existe divers obstacles à la limitation de l'effort de pêche. Ces obstacles sont généralement plus aigus dans la pêche artisanale, à savoir :

- le manque de connaissances concernant la situation et la dynamique des stocks, nécessaires pour déterminer des niveaux soutenable de l'effort;
- le manque de ressources financières ou de compétences administratives nécessaires pour établir et mettre en application une réglementation des pêches;
- le manque de volonté ou d'habileté pour vaincre les obstacles socio-politiques afin d'aboutir à une utilisation sensée et responsable des ressources disponibles.

Ces derniers obstacles socio-politiques sont de loin les plus difficiles à résoudre. Les raisons qui expliquent la forte résistance politique et sociale à la réduction de l'effort de pêche viennent du fait que plusieurs communautés de pêcheurs sont très dépendantes, et au moins saisonnièrement, de l'activité de pêche. Les chômeurs des zones rurales tendent naturellement à se tourner vers la pêche, qui devient le débouché du dernier recours. Et quand - comme c'est le cas à l'heure actuelle - le taux de chômage est élevé et qu'il n'y a pas d'autres opportunités d'emplois possibles dans les communautés de pêche, la résistance à une réduction de l'effort de pêche se fait de plus en plus forte.

La pression d'un effort excessif a tendance donc à être plus forte dans la pêche artisanale. Comme souvent il n'y a pas d'autres possibilités d'emplois ou d'autres sources de revenus, les artisans pêcheurs continueront à pêcher même lorsque les rendements sont faibles. Afin de maintenir leurs captures à un bon niveau, ils peuvent recourir à des méthodes de pêche de plus en plus dévastatrices, on peut citer l'exemple des filets aux mailles très fines ou des poulpiers utilisés dans la baie de Dakhla.

Certains analystes tels que :

Monsieur Copes^[1] (1983) et Panayotou (1980) sont arrivés à la conclusion que la solution des problèmes de la pêche artisanale se trouve en dehors de l'industrie de la pêche, là où il y aurait d'autres possibilités d'emplois, pour attirer la main d'œuvre excédentaire. Malheureusement, l'expérience nous enseigne que la pression sociale et politique fera en sorte que la pêche artisanale sera considérée comme le secteur d'emploi du dernier recours tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'autres

[1] Mr Parzival COPES s'est vu discerner le prix de l'IIFET 1996.

emplois disponibles dans les régions de pêche. Dans certains cas, la situation est souvent aggravée par des efforts bien intentionnés, mais mal conçus pour aider les pêcheurs au moyen de subventions d'opération ou autres suppléments de revenus. La création des villages de pêche peut représenter un cas.

Ces considérations soulèvent alors une question très importante. S'il n'est pas possible d'offrir d'autres emplois à la main-d'œuvre excédentaire de la pêche artisanale, y a-t-il d'autres moyens d'améliorer les conditions économiques de cette activité sans mettre au chômage les travailleurs concernés ? En principe, oui. Pour cela, il faudrait orienter les efforts vers deux objectifs. Le premier, c'est de trouver des ressources halieutiques supplémentaires et des moyens pour les exploiter, ce qui constitue essentiellement un problème de développement; l'autre c'est de faire une meilleure utilisation de la ressource déjà exploitée, ce qui est essentiellement un problème d'aménagement.

A ce stade du développement des pêches marocaines, les stocks qui sont accessibles aux artisans pêcheurs sont déjà tous exploités. Par conséquent, les possibilités d'offrir de nouvelles ressources sont plutôt limitées. Il faut alors rappeler que régler le problème de la surexploitation signifie produire davantage de poisson avec la même ressource, ou, tout au moins, tirer de meilleurs revenus de cette ressource.

L'aménagement des pêches permet d'accroître les bénéfices économiques d'une pêcherie existante sans réduire le nombre de pêcheurs et ceci grâce à deux moyens :

- Le premier en contrôlant le niveau d'exploitation de façon à obtenir une production annuelle soutenable accrue. Pour ce faire, on peut réglementer les engins de pêche, établir des fermetures saisonnières ou de zones, imposer des limites de taille ou de quotas.
- Un autre moyen, c'est d'imposer des restrictions quant au type ou au nombre d'engins pouvant être utilisés par les pêcheurs, afin de réduire les coûts de la pêche et, par conséquent, d'accroître les profits nets des pêcheurs.

Il faut admettre que, dans la majorité des pêcheries artisanales, on utilise plus d'engins que ce qui est réellement nécessaire pour l'exploitation de la ressource disponible. On pourrait limiter les engins de pêche et la quantité des casiers, des poulpiers, la longueur des filets ou le nombre d'hameçons. On pourrait aussi fixer des limites quant à la taille des bateaux ou la puissance des moteurs. En effet, lorsque les ressources sont déjà surexploitées, ce n'est pas avec un plus grand nombre d'engins de pêche ou de meilleurs équipements que l'on va produire davantage de poisson. Au contraire, cela ajoutera une nouvelle pression sur la ressource. Cela augmentera aussi le coût du capital et les coûts d'opération, en réduisant d'autant le profit net des pêcheurs et en alourdissant leur endettement. Cela aggravera la situation au lieu de l'améliorer. D'une façon générale, le recours à un plus grand nombre d'engins ou à de meilleurs engins ne pourra être justifié que si ceux-ci aident, de façon rentable, à accroître la gamme des produits qui pourraient être exploités avec succès ou contribuent à la sécurité et au bien-être des pêcheurs.

II. La Pêche artisanale et la pêche industrielle

On assiste souvent à une controverse sur le traitement comparatif qui est accordé à la pêche artisanale et à la pêche industrielle, en termes de mesures pratiques d'aménagement et de priorités dans les politiques. C'est à cet égard que l'on observe, très souvent, un conflit entre le point de vue exprimé par les économistes d'une part, et le point de vue des sociologues et des anthropologues, d'autre part.

On estime parfois que la pêche industrielle est tellement bien intégrée à l'économie du marché, qu'elle peut être analysée en termes purement économiques, alors que dans la pêche artisanale, les considérations sociales sont tellement importantes que plusieurs analyses économiques s'avèrent non valides. En effet, les considérations sociales ont un contenu économique. Le traitement économique approprié de la pêche doit reposer sur une analyse de coûts-bénéfices, qui doit tenir compte de valeurs sociales, même si l'évaluation de celles-ci peut s'avérer difficile, au vu de la grande imprécision et du caractère subjectif des critères d'appréciation.

Une autre attitude typique qui mérite aussi d'être discutée est cette tendance que l'on a en certains endroits, à considérer la pêche industrielle comme l'expression de la modernisation, du progrès et de la prospérité, en laissant sous-entendre que l'objectif à long terme serait de remplacer la pêche artisanale par la pêche industrielle. Je crois que dans la meilleure des hypothèses, cette vision des choses est valide seulement en partie. Il est vrai qu'en général, la pêche industrielle a atteint les limites de l'expansion dans le domaine de la pêche. C'est seulement grâce à la technologie de la pêche industrielle que l'on pourra accéder aux ressources halieutiques encore inexploitées ou sous exploitées.

Cependant, il y a deux raisons pour lesquelles il est permis de supposer que la pêche artisanale continuera d'être une composante forte et essentielle de l'industrie de la pêche. D'abord, la pêche artisanale demeurera le moyen le plus efficace, sinon l'unique moyen d'accéder aux abondantes ressources qui se trouvent dans les eaux peu profondes ou dans les plans d'eau fermés ou qui sont vulnérables à la pêche à partir de petites embarcations. Ensuite la forme de propriété, celle de patron-pêcheur, commune aux pêcheries artisanales bien développées, présente des avantages économiques considérables. La structure de la propriété des moyens de production de la pêche artisanale marocaine, montre une très forte proportion d'opérateurs qui possèdent leurs propres unités(+80%). Une forte motivation personnelle constitue donc un élément très important pour le succès d'une entreprise de pêche. Le patron-pêcheur a tout intérêt à obtenir la plus grande capture possible et de bien maintenir ses moyens de production.

Un système informel s'est développé au Maroc ces dernières années, mettant en œuvre un véritable système intégré d'approvisionnement, d'achat, de stockage et de commercialisation. Ce système assure aux mareyeurs l'exclusivité de l'achat du poisson. Comme conséquence de cette prédominance, plusieurs magasins d'approvisionnement et des entrepôts pour la collecte, la manutention et la conservation des débarquements sont implantés par les mareyeurs dans différents sites de

pêche. Ceci confirme l'importance du rôle et le mérite du mareyage dans le développement de la pêche artisanale.

Je pense que la pêche artisanale a non seulement une place importante et sûre dans la pêche dans le futur, mais elle pourra aussi déplacer en partie la pêche industrielle. Au fur et à mesure que les patrons-pêcheurs accroîtront leur compétence technique et leur capacité financière, ils seront en mesure d'acquérir des unités plus sophistiquées et pêcher à une plus grande distance de leur port d'attache.

Avec une bonne gestion bio-économique des ressources halieutiques côtières et même dans un cadre de réduction globale de l'effort de pêche, la pêche artisanale peut s'avérer à la fois hautement productive et très rentable.

III. Droits de pêche, réglementation et aménagement

Enfin le troisième point que je voulais aborder c'est les systèmes de droit de propriété, puisqu'ils affectent l'aménagement de la pêche artisanale.

A partir du moment où ils ont commencé à s'impliquer dans l'analyse de la pêche, les économistes ont relié les problèmes de la pêche à la question des droits de propriété. En effet, ils ont eu tendance à imputer les problèmes de la pêche presque uniquement à un manque de droits de propriété convenablement définis, ce qui conduit à une surexploitation semblable à celle observée dans une situation de propriété commune. Ils envisagèrent aussi divers moyens pour étendre les droits de propriété en matière de pêche afin de parvenir à une exploitation plus rationnelle et plus rentable de la ressource.

Durant les dernières années, anthropologues et sociologues ont également montré un intérêt croissant aux problèmes de la pêche. Quelques uns ont concentré leur attention sur les systèmes traditionnels de droits de pêche, comme ceux qui sont pratiqués dans plusieurs pays de la périphérie. Les groupes de recherche en économie et en socio-anthropologie commencent à partager leur intérêt commun à l'analyse de la pêche. Cette conférence serait donc un excellent forum pour discuter de questions de droit de propriété en matière de pêche tels que les systèmes traditionnels de bail maritime (Traditional marine tenure Systems ou TMTSs), les droits d'usage territorial en matière de pêche (DUTP), les quotas individuels transférables et d'autres systèmes ou dispositifs. Je crois que la recherche dans ce domaine est très importante si l'on veut faire des progrès dans l'aménagement de la pêche. Nous avons un urgent besoin d'orientations neuves et innovatrices dans l'aménagement de la pêche et des études comparative des systèmes ou dispositifs qui ont été utilisés, même s'ils manquaient de clarté, ils pourraient nous mettre sur la piste d'applications nouvelles et profitables. Dans cet esprit, je souhaite que l'on examine avec plus d'attention les dispositifs de gestion coopérative comme la "co-gestion" assurée par des agences gouvernementales et des groupes de pêcheurs et "l'autoréglementation" par les communautés de pêche, et même les systèmes globaux de gestion coopératives légalement constitués et depuis très longtemps au Japon et en Corée.

Les nombreuses attentes que nous avons au moment de l'introduction de régime d'accès limité il y a 20 ou 25 ans, n'ont pas été entièrement satisfaites à cause d'effets secondaires adverses et imprévus. En effet, les stocks de poisson demeurent un réservoir de ressources qui a des liens complexes avec d'autres éléments du milieu naturel. Indépendamment des éléments reliés aux droits de propriété, nous ne pourrions pas éliminer le risque d'effets secondaires que nous pourrions désigner comme des "externalités".

Enfin, malgré le fait que ma contribution à cette conférence fait référence aux conditions économiques contraignantes dont souffre la petite pêche artisanale marocaine, je n'ai pas pu ignorer d'autres caractéristiques communes plus positives et qui ont trait à la valeur du mode de vie et de la culture dans le milieu de la pêche. Ces caractéristiques sont habituellement l'identification au milieu rural, l'attachement à la communauté et le sentiment d'indépendance du pêcheur dans l'organisation de son travail. La préservation de ces valeurs et les perceptions des communautés rurales de pêcheurs justifient à mon avis encore davantage l'investissement de fonds publics pour accroître la viabilité de la pêche artisanale.